

TARIFS PORT DE CADILLAC SUR GARONNE (HT)

Fluides & services non inclus

Taxe de séjour non incluse : 0,22€ / nuit / personne

PAQUEBOTS FLUVIAUX

GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER	SUP. NUIT
≥ 110 mètres Supérieur ou égal à 110 mètres	400,00 €	80,00 €
≥ 80 mètres et < 110 mètres Supérieur ou égal à 80m et strictement inférieur à 110m	350,00 €	70,00 €

ÉQUIPEMENT FLUVIAUX PROFESSIONNELS
[ACTIVITE TOURISTIQUE ET COMMERCIALE]

GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER*		STATIONNEMENT		
	JOUR	ILLIMITE	NUITEE **	MOIS	LONGUE DURÉE ***
≥ 40 mètres et < 80 mètres Supérieur ou égal à 40m et strictement inférieur à 80m	80,00 €	400,00 €	95,00 €	340,00 €	300€ / mois
≥ 20 mètres et < 40 mètres Supérieur ou égal à 20m et strictement inférieur à 40m	60,00 €	300,00 €	70,00 €	250,00 €	225 € / mois
≥ 10 mètres et < 20 mètres Supérieur ou égal à 10m et strictement inférieur à 20m	40,00 €	200,00 €	45,00 €	160,00 €	140€ / mois
< 10 mètres Strictement inférieur à 10m	25,00 €	125,00 €	30,00 €	120,00 €	100 € / mois

AUTRES BATEAUX PROFESSIONNELS
(hors activité touristique et commerciale)

Ex : pêche professionnelle	TOUCHER ILLIMITE	STATIONNEMENT LONGUE DURÉE ***
	80,00 €	172,80 €

PETITE PLAISANCE

Les habitants de la communauté de communes bénéficient d'une réduction de 10% sur l'ensemble des tarifs de la catégorie "petite plaisance".
Soumis à la présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois

GABARIT DU BATEAU	AU TOUCHER*		STATIONNEMENT				
	JOUR	ILLIMITE	NUITEE **	SEMAINE	MOIS	LONGUE DURÉE ***	BASSE SAISON 01/10 - 31/03
> 12 mètres Supérieur à 12 mètres	10,00 €	100,00 €	12,00 €	70,00 €	110,00 €	100€ / mois	70€ / mois
≥ 5 m et < 12 mètres Supérieur ou égal à 6 mètre et jusqu'à 12m	8,00 €	80,00 €	10,00 €	55,00 €	90,00 €	80 € / mois	50 € / mois
5 Mètre Inférieur à 5 mètres	6,00 €	60,00 €	8,00 €	35,00 €	65,00 €	60 € / mois	20 € / mois

* AU TOUCHER JOUR : pour tout accostage à la journée (nuitée exclue) / AU TOUCHER ILLIMITE : nombre d'accostage à la journée illimité à l'année

** STATIONNEMENT NUITÉE : pour tout accostage incluant une nuitée

*** STATIONNEMENT LONGUE DURÉE = pour tout stationnement de plus de 2 mois consécutifs

Bateaux de services (VNF / SDIS)	GRATUIT
Cale de mise à l'eau	GRATUIT

La collectivité se réserve le droit de consentir des tarifs préférentiels pour l'utilisation des équipements dans le cadre de manifestations d'intérêt général.